







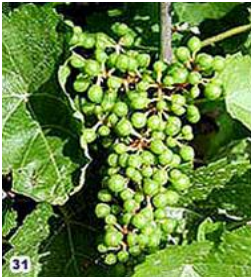




EN BREF :

- Stades de développement actuels.
- Actions de prévention pour la période du 29 juillet au 4 août 2009; maladies : mildiou, anthracnose, pourriture noire, blanc, pourriture blanche et rougeot; insectes : phylloxera et altise à tête rouge.
- Documents de référence.

STADES DE DÉVELOPPEMENT ACTUELS

Québec, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Saguenay	Centre-du-Québec, Trois-Rivières et Estrie	Sud de Montréal, Montérégie-Est, Montérégie-Ouest et Laval	Nord de Montréal, Laurentides, Lanaudière et L'Assomption	Outaouais
				
				

Légende des photos

29 : Baies de la taille d'un plomb (4-6 mm)
31 : Baies de la taille d'un pois (7-10 mm)

33 : Fermeture de la grappe

Climat

Climat comparable aux 2 dernières semaines : pluies abondantes par endroits, grêle, accumulation d'eau au sol, températures variables, peu de soleil. La croissance des baies est plutôt lente.

Les opérations de palissage, d'écimage et de taille sont en cours.

ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LA PÉRIODE DU 29 JUILLET AU 4 AOÛT 2009

Maladies

Continuer les pulvérisations de protection contre le mildiou, la pourriture noire, l'antracnose et le blanc selon l'historique de votre vignoble, tout en respectant les délais entre les traitements sur les étiquettes.

Si une grêle survient, intervenir le plus tôt possible, soit dans les 24 heures suivantes au maximum, avec un captane.

Moisissure grise

Traitement préventif à l'aide de fongicides pour les vignes avec un historique de moisissure grise aux stades « Baies de la taille d'un pois » et « Fermeture de la grappe ».

Les conditions climatiques actuelles favorisent le développement de la moisissure grise dans les vignobles où elle était présente en 2008.

Les fruits peuvent se développer sans que les symptômes apparaissent jusqu'à la véraison. À ce moment, une partie des grappes brunira s'il n'y a pas eu de traitements préventifs. On reconnaîtra alors le duvet gris caractéristique de la moisissure grise.

Dans les vignobles où la moisissure a été diagnostiquée, des traitements préventifs doivent être appliqués. Les stades d'application sont : « Baies de la taille d'un pois », « Fermeture de la grappe » et « Début véraison ».

Certains cultivars du Centre-du-Québec, de la Montérégie-Est, de la Montérégie-Ouest et de la région des Laurentides sont rendus au stade « Fermeture de la grappe ».

Pour le choix du fongicide et l'accès aux étiquettes, référez-vous à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

Mildiou

Faire le dépistage régulièrement.

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au mildiou.

Pour les vignobles où le RIDOMIL n'a pas été appliqué, l'utilisation du SOVRAN contre le mildiou supprime aussi la pourriture noire et le blanc et il a également un effet sur l'antracnose. Il est systémique donc résistant au délavage.

Concernant la période de protection d'un traitement en relation avec le lessivage des produits par les pluies, le bulletin d'information No 06 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b06pom09.pdf>)



du 24 juillet 2009 du RAP – Réseau Pommier fait mention d'une expérience avec le CAPTAN. Lire la section *Renouveler les traitements selon le lessivage*, à la page 5.

Les indications mentionnées par les compagnies sur les étiquettes sont habituellement de bons guides.

Pour le choix du fongicide et l'accès aux étiquettes, référez-vous à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

Anthraxose

Dépister régulièrement.

Le SOVRAN, homologué pour les raisins contre le mildiou, semble efficace contre l'anthraxose.

Pour plus de renseignements sur l'anthraxose de la vigne, vous pouvez consulter le bulletin d'information No 03 du 20 avril 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03vig07.pdf>). Notez que les fongicides à base de mancozèbe ont un effet préventif sur l'anthraxose.

Le NOVA a un effet curatif. Pour une meilleure protection, utiliser le NOVA en combinaison avec un fongicide de prévention. Les conditions climatiques de cette saison rendent le contrôle de l'anthraxose plus difficile, mais il est possible de limiter les dégâts.

Blanc

Dans les conditions climatiques actuelles, pour les vignobles aux prises avec une infestation, le fongicide LANCE est préférable au soufre en productions conventionnelles.

En culture biologique, le soufre a un effet curatif. Il faut cependant faire attention aux conditions de température et d'humidité comme le mentionne, par exemple, l'étiquette du KUMULUS DF : « Ne pas traiter si la température est supérieure à 27 °C (à l'ombre) et par temps humide ou si des conditions similaires sont prévues dans les 3 jours suivant le traitement. »

Pour le choix du fongicide et l'accès aux étiquettes, référez-vous à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

Pourriture blanche

Quand la grêle affecte les baies, il faut les protéger de la pourriture blanche aussitôt qu'on peut faire un traitement. Plus le traitement sera rapproché du moment de la grêle, par exemple dans les 3 à 6 heures suivantes, plus les raisins seront préservés de ce champignon. Après 24 heures, le traitement ne sera plus efficace, le champignon étant déjà en croissance dans les baies.

Rougeot

Les symptômes sont apparus sur plusieurs cultivars. Le champignon est entré dans le feuillage en juin. Le temps pluvieux de la fin du printemps et du début de l'été a favorisé son développement. Le cycle du rougeot est de 1 an. Les fructifications commencent à apparaître en août sur le feuillage. Les feuilles qui tombent au sol, si elles ne sont pas sorties du vignoble, serviront de source d'infection pour le nouveau feuillage en 2010.

Les fongicides à base de cuivre contrôlent le rougeot de façon préventive. Les vignobles où le cuivre a été utilisé pourraient ne pas avoir de feuillage atteint de rougeot.



Insectes

Aucun traitement nécessaire sauf exception.

Phylloxera

Il n'existe qu'un produit homologué contre cet insecte, soit le MOVENTO. Dans les vignobles très infestés où un premier traitement a été appliqué, il faut attendre 30 jours avant le 2^e traitement. Le produit est systémique.

Dans les vignobles aux prises avec une population très importante de phylloxera et qui n'ont pas encore reçu un premier traitement, il est temps de faire le dernier traitement de la saison.

Vous pouvez tolérer quelques galles de phylloxera, car elles n'affectent pas les rendements.

Tordeuse de la vigne

On rapporte peu de tordeuse de la vigne dans les vignobles de la Montérégie-Est et de la Montérégie-Ouest.

Cet insecte n'est généralement pas d'une assez grande importance économique pour justifier un traitement. Des relevés sont faits régulièrement pour suivre l'état des populations en Montérégie-Est, en Montérégie-Ouest et en Estrie. Il pourrait cependant y avoir des exceptions. C'est pourquoi un bon dépistage vous permet de savoir si votre production est à l'abri.

Altise à tête rouge

Faire un dépistage dans les parcelles nouvellement plantées.

Dans de nouvelles plantations, les populations d'altises pourraient être assez importantes et diminuer la vigueur des jeunes plants de vigne.

Pour le choix d'un traitement, référez-vous à SAgE Pesticides à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

Présence et importance actuelle des organismes nuisibles par région

Type d'organisme	Nom (importance)	Quelques vignobles	Plusieurs vignobles	Cultivars très sensibles
Champignon	Anthraxose		Toutes les régions	Vandal-Cliche, Vidal, Prairie star, Frontenac
	Blanc	Toutes les régions		Geisenheim 318, Chancellor, Chardonnay DeChaunac, Seyval noir, Seyval, Vidal
	Mildiou		Toutes les régions	Chancellor, Chardonnay
	Rougeot	Toutes les régions		
	Moisissure grise		Toutes les régions	
	Pourriture noire		Toutes les régions	



Présence et importance actuelle des organismes nuisibles par région (suite)

Type d'organisme	Nom (importance)	Quelques vignobles	Plusieurs vignobles	Cultivars très sensibles
Insecte	Larve d'altise à tête rouge (peu)	Montérégie-Est et Montérégie-Ouest (nouvelles plantations)		
	Phylloxera	Montérégie-Est, Montérégie-Ouest, nord de Montréal et Centre-du-Québec		
	Tordeuse de la vigne (peu)	Montérégie-Ouest et Estrie		

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Vous trouverez le « Guide d'identification des principales maladies de la vigne » à l'adresse suivante : <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1210281691267&lang=fra>. Vous y trouverez les photos des stades phénologiques, la sensibilité des cultivars de raisin aux champignons courants, une excellente description des maladies et des conditions de développement ainsi que des photos pour vous aider à les identifier.
- Des renseignements sur les produits homologués dans la vigne, les délais de réentrée, les délais avant récolte, les indices de risque sur la santé et sur l'environnement, les autres protections, les étiquettes, les lois et règlements, etc. sont disponibles à l'adresse suivante : <http://beta.sagepesticides.qc.ca/>.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
MARTINE CÔTÉ, agronome- Avertisseuse
Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ
1685, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. : 418 646-8421 – Téléc. : 418 643-8262
Courriel : martine.cote@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 11 – vigne – 29 juillet 2009

